



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

Mel : [unsen@cgteduc.fr](mailto:unsen@cgteduc.fr) - Site : [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)

## Organisation du Baccalauréat :

### la CGT Éduc'action dénonce le calendrier du bac 2021 !

Mardi 6 octobre, les organisations syndicales ont été reçues par le ministère pour une « concertation » sur le calendrier et l'organisation du nouveau baccalauréat. Outre que cette réunion intervient une semaine après la publication du calendrier 2021 – au cours d'un entretien au Figaro – elle laisse beaucoup de questions en suspens et certaines réponses sont loin d'être satisfaisantes.

Les conditions d'examen restent les mêmes que précédemment (deux surveillant-es par salle etc.) et la rémunération des examinateurs et examinatrices identique.

Concernant les épreuves de spécialités, celles-ci seront passées du lundi 15 au mercredi 17 mars. Fait nouveau : la plupart des spécialités seront programmées sur deux jours, certains élèves composant sur un premier sujet le lundi, les autres composant le lendemain sur un autre sujet. On peut s'attendre à un sentiment d'injustice de la part de certain-es candidat-es. Les oraux de spécialité et les épreuves d'évaluation des capacités expérimentales auront lieu à la suite et jusqu'au 26 Mars.

Plusieurs questions restent sans réponse sur ces épreuves : va-t-on banaliser les cours du 15 au 17 mars pour les élèves de première et de seconde, comme le demande la CGT Éduc'action ? En effet, nous voyons mal comment pourraient cohabiter des cours et des examens dans des conditions acceptables au sein d'un même établissement. L'administration compte-t-elle décharger de cours les examinateurs et examinatrices afin de pouvoir corriger dans de bonnes conditions ? Si oui, pour combien d'heures ? Une ou deux semaines ?

Nous rappelons que la CGT Éduc'action demande que ces épreuves aient lieu en juin afin d'éviter de perturber l'année scolaire et de donner un meilleur temps de formation aux candidat-es, à plus forte raison après les mois de confinement et les traces qu'ils ont laissé dans la scolarité des élèves. Si le ministère refuse cette proposition, c'est parce qu'il souhaite que le résultat de ces épreuves soit pris en compte dans Parcousup, à seule fin de sélection à l'entrée dans le supérieur. Or, le fait que les élèves aient leurs résultats de spécialités (coefficient 16 chacune) dès le mois d'avril peut s'avérer démotivant, stressant. Et que dire des élèves absent-es à ces épreuves (surtout en période Covid), dont les résultats ne pourront apparaître dans Parcousup ?

**Concernant les épreuves passées en fin d'année**, l'écrit des Épreuves Anticipées de Français et de Philosophie auront lieu le 17 Juin. L'oral de Français et le Grand Oral à partir du 18 juin. Là aussi plusieurs questions restent sans réponse : les cours seront-ils maintenus après le 17 juin, comme semblait l'imaginer le ministère ? Nous sommes intervenus pour rappeler les contraintes de fin d'année rendant la chose ingérable (réinscription des élèves, grand nombre d'oraux, etc.). De plus, comment les enseignant-es de français et de philosophie pourront être membre de jury du Grand Oral compte-tenu du grand nombre de copies à corriger et des oraux de français ?

La CGT Éduc'action continue de dénoncer l'organisation de ce baccalauréat, mais plus largement exige l'abrogation de la réforme du lycée, du baccalauréat et de l'accès à l'université. Celles-ci sont facteurs de tri social, d'accentuation des inégalités scolaires, d'aggravation des conditions de travail et de perte de sens du métier pour les personnels.

Montreuil, le 08 octobre 2020